

## CHAMPIONNAT DES RALLYES DU MOYEN-ORIENT DE LA FIA FIA MIDDLE EAST RALLY CHAMPIONSHIP

### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. La FIA organise un Championnat des Rallyes du Moyen-Orient de la FIA (le Championnat), avec un titre de Champion des Pilotes des Rallyes du Moyen-Orient et un titre de Champion des Copilotes des Rallyes du Moyen-Orient. Sont également décernée une Coupe des Rallyes du Moyen-Orient pour Pilotes du Groupe N.

2. Le Championnat est régi par le Code Sportif International et ses annexes (le Code), les Prescriptions Générales relatives aux Rallyes (les Prescriptions) et le présent Règlement Sportif spécifique au Championnat.

### RALLYES DU CHAMPIONNAT

3. Le nombre minimal de rallyes pour que ce Championnat ait lieu est fixé à 4.

### INSCRIPTION DES PILOTES ET COPILOTES

4. Pour marquer des points du Championnat, chaque pilote et chaque copilote doit s'inscrire officiellement au Championnat auprès de la FIA en remplissant un formulaire et en s'acquittant du droit unique suivant :

Pilote : 204 €

Copilote : 204 €

5. Seule une voiture engagée par un concurrent inscrit au Championnat et conduite par un pilote inscrit avec un copilote inscrit est éligible pour marquer des points au classement général en tenant compte de sa position relative et sans tenir compte du classement des voitures des pilotes, des copilotes et des concurrents qui ne sont pas inscrits.

La procédure d'inscription comprend un engagement pour participer à un minimum de 4 rallyes (ou à 50 % des épreuves, le nombre le plus élevé étant retenu) comprenant au moins 2 rallyes dans chacune des régions du Championnat. Les mêmes critères s'appliquent au titre Constructeurs.

6. Tout non respect de cette règle après l'inscription peut entraîner, après examen des circonstances, des sanctions infligées par les ASN délivrant la licence appropriée.

7. La FIA peut imposer des sanctions supplémentaires aux concurrents, pilotes et copilotes inscrits qui ne se conformeraient pas aux critères minimums de participation.

8. Le pilote et le copilote déclarés vainqueurs du

### GENERAL PROVISIONS

1. The FIA organises the FIA Middle East Rally Championship (the Championship), with a title of Middle East Rally Champion for Drivers and a title of Middle East Rally Champion for Co-drivers. Also awarded is a Middle East Rally Cup for Group N Drivers.

2. The Championship is governed by the FIA International Sporting Code and its appendices (the Code), the Rally General Prescriptions (the Prescriptions) and the present Sporting Regulations specific to the Championship.

### CHAMPIONSHIP RALLIES

3. The minimum number of rallies required for this Championship to take place is 4.

### REGISTRATION OF DRIVERS AND CO-DRIVERS

4. Drivers and co-drivers of cars eligible to score points in the Championship are each required to officially register for the Championship with the FIA by completing a form and making a one-time payment as follows:

For a driver: 204 €

For a co-driver: 204 €

5. Only those cars entered by a competitor registered for the Championship and driven by a registered driver and co-driver are eligible to score points within the general classification, taking into account their relative positions to each other and discounting the classification of cars of the non-registered competitors, drivers and co-drivers.

The process of registration includes an undertaking to take part in a minimum of 4 rallies (or 50% whichever is the greater) including at least 2 rallies in each of the Championship regions. The same criteria apply for the Manufacturers' title.

6. Failure to do so after registration may result in sanctions being imposed by the ASN issuing the relevant licence after considering the circumstances of non-participation.

7. The FIA may impose additional sanctions on registered competitors, drivers and co-drivers who fail to comply with the minimum participation requirements.

8. The driver and co-driver declared as winners of the

Championnat doivent également s'engager à participer à la cérémonie de remise des prix annuelle de la FIA. Tout non respect de cette règle entraînera la perte de tous les trophées auxquels ils pourraient avoir droit ainsi que le paiement d'une amende laissée à l'appréciation de la FIA.

**9.** Tout concurrent, pilote ou copilote ne participant pas au nombre minimum de rallyes au total ou dans l'une ou l'autre des deux régions du Championnat perdra tous les points. Ces points ne seront pas redistribués.

**10.** Les pilotes et copilotes doivent s'inscrire au plus tard à la date de clôture des engagements du deuxième rallye du Championnat pour remplir les critères minimaux de participation. Des points ne pourront être obtenus que pour des épreuves disputées après la date d'inscription. Seules les inscriptions dues à un changement de copilote seront autorisées après cette date.

### **CARACTÉRISTIQUES DES RALLYES**

**11.** Le kilométrage total des épreuves spéciales est fixé à un minimum de 250 km et à un maximum de 300 km. La longueur maximale de chaque épreuve spéciale sera de 30 km (avec tolérance de 10 %). Cependant, il est possible d'inclure dans chaque rallye un maximum de 4 épreuves spéciales, d'une longueur maximale de 45 km.

**12.** Pour les rallyes du Championnat (les Rallyes), la vitesse moyenne maximale sur les épreuves spéciales ne peut pas dépasser 130 km/h.

**13.** Il est permis de disputer la même épreuve spéciale d'un rallye dans des directions opposées, lorsque des reconnaissances contrôlées et supervisées sont prévues pour s'assurer que toutes les conditions de sécurité sont réunies.

**14.** L'Article 12.3.1 des Prescriptions ne s'applique pas au Championnat des Rallyes du Moyen-Orient. Des emplacements différents pour les parcs d'assistance peuvent être prévus pour chaque Jour.

### **DURÉE DES RALLYES**

**15.** La durée des rallyes est de :

#### **Jour 1**

Reconnaisances – Jour 1 (Jour 1 Road Book publié la veille au soir)

#### **Jour 2**

Reconnaisances – Jour 2 (Jour 2 Road Book publié la veille au soir)

#### **Jour 3**

Vérifications administratives

Reconnaisances – Jour 1 ou 2 et intervention des médias ou mise au point facultatives

#### **Jour 4**

Vérifications administratives

Vérifications techniques

Championship must also undertake to attend the annual FIA prize-giving ceremony. Failure to do so will entail forfeiture of all trophies to which they may be entitled and payment of a fine at the discretion of the FIA.

**9.** Any competitor, driver or co-driver failing to take part in the minimum number of rallies, in total or in either of the 2 regions of the Championship, will forfeit all points. These points will not then be reallocated.

**10.** Drivers and co-drivers must register at the latest on the closing date for entries for the second rally in the Championship in order to meet the minimum participation criteria. Points can only be earned for events held after the date of registration. The only change after the date of registration will be for a change of co-driver.

### **CHARACTERISTICS OF THE RALLIES**

**11.** The total distance of the special stages is set at a minimum of 250 km and a maximum of 300 km. The maximum length of each special stage is 30 km (with a tolerance of 10 %). However, in each rally it is possible to include up to 4 special stages with a maximum distance of 45 km.

**12.** For rallies in the Championship (the Rallies), the maximum average speed for special stages must not exceed 130 kph.

**13.** It is permitted to run the same rally special stage in opposite directions, when controlled and supervised reconnaissance is in place to ensure that all the safety conditions are met.

**14.** Article 12.3.1 of the Prescriptions does not apply to the Middle East Rally Championship. Different locations for service parks may be provided for each Day.

### **DURATION OF THE RALLIES**

**15.** The duration of the rallies is:

#### **Day 1**

Reconnaissance – Day 1 (Day 1 Road Book issued the previous evening)

#### **Day 2**

Reconnaissance – Day 2 (Day 2 Road Book issued the previous evening)

#### **Day 3**

Administrative checks

Reconnaissance – Day 1/2 and optional Media or Shakedown stage.

#### **Day 4**

Administrative checks

Scrutineering

<p>Conférence de presse avant l'épreuve (5 équipes au maximum peuvent y participer) Cérémonie de départ facultative Epreuve Super Spéciale ou Spéciale spectateurs facultative <b>Jour 5</b> Rallye – Jour 1 <b>Jour 6</b> Rallye – Jour 2 Arrivée avec remise des prix ou Remise des prix séparée Conférence de presse à l'issue de l'épreuve (les 3 équipages gagnants ainsi que le premier du Groupe N doivent y participer) Vérifications techniques de fin d'épreuve.</p> <p><b>PNEUMATIQUES</b></p> <p>16. L'intérieur du pneumatique (espace compris entre la jante et la partie interne du pneumatique) ne doit être rempli que par de l'air. En d'autres termes, l'utilisation de tout dispositif permettant aux pneumatiques de conserver leurs performances avec une pression interne égale ou inférieure à la pression atmosphérique est interdite.</p> <p><b>SPECIFICITES TECHNIQUES DES VOITURES</b></p> <p>17. Il est permis d'agrandir l'entrée d'air au moyen d'un «Schnorkel» pour le moteur des voitures du Groupe A, du Groupe N ou des voitures Super 2000 et Super 1600.</p> <p><b>SUIVI, ENREGISTREMENT DES DONNÉES ET SIGNAUX D'URGENCE</b></p> <p>18. Pour tous les rallyes du Championnat, des dispositifs de suivi GSM ou satellite en direct, d'enregistrement des données et de signaux d'urgence doivent être utilisés pour contrôler la position, les déplacements et le statut de toutes les voitures concurrentes en permanence pendant le rallye. 19. Les voitures concurrentes seront équipées de systèmes d'acquisition de données et de suivi qui donneront une trace précise de la position, des déplacements et du statut de toutes les voitures concurrentes sur les épreuves spéciales et les secteurs de liaison du rallye. Sur les épreuves spéciales, aucun écart par rapport à la ligne médiane du parcours tel que déterminé par les organisateurs ne sera toléré. Une trace des déplacements de toutes les voitures concurrentes sera superposée sur la ligne médiane du parcours des épreuves spéciales et toute voiture qui s'en écarte pourra faire l'objet d'une pénalité de 10 (dix) minutes qui sera imposée par les commissaires sportifs, sur proposition du directeur de course, après examen des circonstances de l'infraction. Le recodage de la trace de toutes les voitures pendant le rallye se fera en direct. Pour les rallyes sur terrain ouvert, le parcours exact de toutes les épreuves spéciales doit être clairement marqué afin d'éviter toute possibilité d'écart, accidentel ou autre.</p>	<p>Pre-event press conference (maximum 5 teams to take part) Optional ceremonial start Optional Super Special or Spectator stage</p> <p><b>Day 5</b> Rally – Day 1 <b>Day 6</b> Rally – Day 2 Finish with prize-giving or Separate prize-giving Post-event press conference (the 3 winning crews plus the Group N winner must attend)</p> <p>Final scrutineering.</p> <p><b>TYRES</b></p> <p>16. The inside of the tyre (the space between the rim and the internal part of the tyre) must be filled only with air. In other words, the use of any device allowing the tyres to maintain their performance at an internal pressure equal to or less than the atmospheric pressure is prohibited.</p> <p><b>TECHNICAL SPECIFICATIONS OF THE CARS</b></p> <p>17. The air intake may be enlarged by means of a "snorkel" for the engine of Group A, Group N, Super 2000 and Super 1600 cars.</p> <p><b>TRACKING, DATA RECORDING AND EMERGENCY SIGNALLING</b></p> <p>18. For all rallies in the Championship, live satellite or GSM tracking, data recording and emergency signalling devices must be used to monitor the position, movement and status of all competing cars at all times during the rally. 19. Competing cars will be fitted with data logging and tracking devices that will give an accurate trace of the position, movement and status of all competing cars during special stages and road sections of the rally. On special stages there will be no tolerance or allowance for straying from the centre line of the route as determined by the organisers. A trace of the movement of all competing cars will be superimposed on the centre line of the special stage route, and any car that deviates from this may be subject to a penalty of 10 (ten) minutes which will be imposed by the stewards upon the proposal of the clerk of the course after examination of the circumstances of the infringement. Recoding of the trace of all cars during the rally will be live. In open terrain rallies, the exact route of all special stages must be clearly marked in order to avoid any possibility of straying, accidental or otherwise.</p>
--	---

Toute tentative visant à manipuler ou à interférer avec les dispositifs d'enregistrement des données installés sur les voitures concurrentes, ou tout dispositif ne parvenant pas à enregistrer une trace du fait d'interférences de l'équipage, sera signalé(e) aux commissaires sportifs qui pourront imposer une pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

## 20. Flexi-assistance

### Flexi-assistance de 45 minutes

21. La flexi-assistance de 45 minutes permet de retirer les voitures concurrentes d'un parc fermé pour les emmener sur un parc d'assistance attenante et lié par des contrôles horaires d'entrée et de sortie, conformément aux dispositions figurant à l'Article 12.3.2 des Prescriptions.

22. Pour procéder aux opérations de Flexi-assistance de 45 minutes, les équipages entrent dans le parc fermé à l'heure spécifiée (Article 18.6.11 des Prescriptions). S'il est précédé d'une épreuve spéciale, ce parc fermé peut être précédé d'une zone de contrôle technique de 3 minutes dans laquelle les voitures peuvent être pesées.

23. Les équipages peuvent alors entrer soit dans le parc d'assistance, soit laisser la voiture à l'intérieur du parc fermé. La voiture concurrente peut alors être conduite par le représentant autorisé du concurrent, dans le respect de toutes les formalités de présentation du carnet de contrôle et des pénalités y afférentes ; elle ne peut être conduite du parc fermé au parc d'assistance et vice versa qu'une seule fois.

24. En aucun cas, le temps d'assistance de 45 minutes ne peut être dépassé sans pénalité. La voiture concurrente doit être ramenée au parc fermé avant les 45 minutes imparties.

25. Dans le cadre de la Flexi-assistance, la durée d'intervention à compter de l'heure d'arrivée de la première voiture dans le parc fermé est laissée à la discrétion des organisateurs mais doit être indiquée sur l'itinéraire du rallye.

## SUPER RALLYE

26. Tout équipage ayant abandonné de manière involontaire lors du Jour 1 pourra prendre un nouveau départ lors du Jour 2. Toutefois, l'équipage sera pénalisé à raison de 10 minutes pour chaque épreuve spéciale non terminée lors du Jour 1 ajoutées au meilleur temps obtenu pour cette épreuve spéciale indépendamment du groupe/de la classe.

27. Si l'abandon survient après la dernière épreuve spéciale du Jour 1, l'équipage concerné sera toutefois considéré comme n'ayant pas terminé cette dernière et les pénalités visées à l'Article 26 ci-dessus s'appliqueront.

Any attempt to tamper with or to interfere with the data recording devices fitted to competing cars, or any device that fails to record a trace due to interference by the crew, will be reported to the stewards, who may impose a penalty that may go as far as exclusion.

## 20. Flexi-servicing

### Flexi-Servicing – 45 minutes

21. Flexi-servicing of 45' shall permit the removal of the competing cars from a parc fermé to an adjacent service park, linked by entry and exit time controls as per the requirements listed under Article 12.3.2 of the Prescriptions.

22. For the operation of 45' flexi-servicing, crews will enter the Parc fermé at the time specified (Article 18.6.11 of the Prescriptions). When preceded by a special stage, this Parc fermé may be preceded by a 3' technical checking zone in which cars may be weighed.

23. Crews then either enter the service park or leave their car in the Parc fermé. The competing car may be driven by an authorised representative of the competitor, respecting all the formalities of time card presentation and related penalties, only once from the Parc fermé to the service park and vice versa.

24. In no case may the 45 minutes of service time be exceeded without penalty. The competing car may be returned to the Parc fermé before the 45 minutes have elapsed.

25. The operational window of flexi-servicing time, starting from the arrival of the first car in the parc fermé, is left to the discretion of the organiser but must be declared on the rally itinerary.

## SUPER RALLY

26. Any crew that involuntarily retires in Day 1 may re-start the rally from the start of Day 2. However, the crew will be penalised at the rate of 10 minutes for every stage not completed in Day 1 added to the fastest time set for that stage irrespective of group/class.

27. Should retirement occur after the last special stage on Day 1, the crew concerned will nonetheless be deemed to have missed that last special stage and the penalties stated in Article 26 above will apply.

**28.** Les commissaires sportifs auront le droit de replacer toute voiture ayant abandonné lors du Jour 1 au départ du Jour 2 selon leur appréciation uniquement pour des raisons de sécurité, en tenant compte de l'estimation de sa vitesse et des temps qu'elle aura obtenus lors des épreuves spéciales afin de maintenir, dans la mesure du possible, un écart approprié entre elle et les autres voitures. Les pénalités en temps totales pour le seul Jour 1, y compris celles des voitures ayant été pénalisées selon le règlement Super Rallye, ne seront pas prises en compte pour déterminer les positions au départ du Jour 2.

**29.** Tout équipage qui abandonne volontairement lors du Jour 1, avec l'intention apparente d'en retirer un avantage afin d'améliorer sa position lors du Jour 2, sera jugé par les commissaires sportifs qui pourront ne pas autoriser un nouveau départ. Les commissaires sportifs pourront appliquer des sanctions à l'encontre du concurrent et/ou de l'équipage concerné conformément à l'Article 141 du Code.

**30.** Tout équipage ayant abandonné lors du Jour 1 est censé prendre le départ du Jour 2 conformément au règlement Super Rallye à moins qu'il n'indique expressément par écrit son intention de se retirer de l'épreuve.

**31.** Toute voiture souhaitant prendre un nouveau départ devra être assistée uniquement dans le parc d'assistance du rallye. Après l'abandon, la voiture devra rester à l'endroit où elle a abandonné jusqu'à ce que le directeur de course donne l'autorisation de l'enlever directement vers le parc d'assistance.

**32.** L'assistance fournie aux voitures qui ont abandonné doit respecter les conditions énoncées à l'Article 12 des Prescriptions. Toute voiture ayant abandonné pourra toutefois être remorquée ou transportée depuis le lieu de l'abandon vers le parc d'assistance mais uniquement après que le directeur de course aura donné son autorisation.

**33.** Toute voiture prenant un nouveau départ lors du Jour 2 conformément au règlement Super Rallye doit faire à nouveau l'objet de vérifications techniques avant le départ.

**34.** Une assistance pourra être effectuée sur la voiture jusqu'à 2 heures consécutives en plus des 45 minutes prévues à la fin du Jour 1. Toutefois, toutes les voitures devront être ramenées au parc fermé au moins 4 heures avant le départ du Jour 2.

**35.** Un carnet de contrôle spécial sera délivré à la sortie du parc fermé en vue de contrôler le retrait des voitures, le temps consacré aux réparations et le retour des voitures au parc fermé.

**36.** Pour être classé dans un rallye, tout concurrent doit terminer le dernier Jour.

**28.** At the start of Day 2, the Stewards shall have the right to reposition, at their discretion and solely on the grounds of safety, any car that retired on Day 1, considering their estimated speeds and stage times in order to maintain, as far as possible, an adequate gap between them and other cars.

Total penalty times for Day 1 alone, including cars that have been penalised by Super Rally rules, will not form the basis for restart positions for Day 2.

**29.** Any crew that deliberately retires on Day 1 with the perceived intention of gaining an advantage in order to better its position for Day 2 will be judged by the stewards, who may not permit the re-start. The stewards may apply sanctions against the competitor and/or crew concerned in accordance with Article 141 of the Code.

**30.** All crews that retired on Day 1 will be assumed to restart Day 2 under the Super Rally regulations unless they formally indicate in writing that they wish to withdraw from the event.

**31.** Any car wishing to restart must be serviced only in the rally service park. After such car has retired, it must remain where it has retired until permission has been received from the clerk of the course to remove it directly to the service park.

**32.** Servicing of retired cars must respect the conditions of Article 12 of the Prescriptions. Any car that has retired may, however, be towed or transported from the point of retirement to the service park, but only after permission to do so has been given by the clerk of the course.

**33.** Any car that will restart in Day 2 under Super Rally regulations must be re-scrutineered before the start.

**34.** The car may be serviced for up to 2 consecutive hours in addition to the 45 minutes' service time at the end of Day 1. However, all cars must be returned to the parc fermé at least 4 hours before the start of Day 2.

**35.** A special time card will be issued at the exit from the Parc fermé to monitor the removal of cars, the time taken for repairs and subsequent return.

**36.** To be classified in a rally, any competitor must finish the last Day.

## CLASSEMENT

**37.** Pour le classement final des diverses catégories du Championnat, le nombre de résultats retenus est le suivant :

Pour 6 rallyes ou moins s'étant déroulés : tous les résultats.

Pour 7 ou 8 rallyes s'étant déroulés : tous les résultats moins 1.

Pour 9 rallyes ou plus s'étant déroulés : tous les résultats moins 2.

**38.** Pour figurer dans le classement final du Championnat, les pilotes doivent avoir participé à 50 % des épreuves qui constituent le Championnat. Cela s'applique à tous les titres décernés dans le cadre de ce Championnat. D'autre part, les pilotes doivent avoir participé à au moins deux épreuves dans chaque région du Championnat [Région A : Chypre, (Rallye de Chypre, Troodos Rallye) Jordanie, Liban, Syrie ; Région B : Dubaï, Qatar].

**39.** Le pilote cumulant le plus grand nombre de points est déclaré Champion des Rallyes du Moyen-Orient.

**40.** A la fin du Championnat, dans le cas d'un ex aequo dans n'importe quelle catégorie, le vainqueur est celui ayant marqué le plus grand nombre de points dans le rallye le plus long (longueur totale d'épreuves spéciales) du Championnat ; si cela ne résout pas le problème, le deuxième rallye le plus long sera pris en considération et ainsi de suite jusqu'à ce qu'un vainqueur se dégage.

## AUTRES RÉCOMPENSES

### 41. Coupe Groupe N

Le pilote de la voiture du Groupe N cumulant le nombre de points le plus élevé est déclaré Champion du Groupe N des Rallyes du Moyen-Orient.

### 42. Titre pour Copilotes

Le copilote ayant marqué le plus grand nombre de points dans un classement spécial est déclaré Champion des Rallyes du Moyen-Orient de la FIA pour Copilotes.

Aucun point marqué dans le Championnat des Pilotes ne peut être transféré au titre Copilotes ou vice-versa.

## GUIDE OFFICIEL DU RALLYE

**43.** Le guide officiel du rallye et le règlement particulier doivent être publiés sur le site Web de l'épreuve conformément à l'échéancier prévu. L'impression du guide du rallye et du règlement particulier est facultative. Le guide du rallye figure en annexe au présent règlement sportif.

## RESULTS

**37.** For the final classification of the various categories of the Championship, the number of results taken into account shall be as follows:

If 6 or fewer rallies are held: all results count.

If 7 or 8 rallies are held: all results, less 1, count.

If 9 or more rallies are held: all results, less 2, count.

**38.** To appear in the final classification of the Championship, drivers must have competed in 50 % of the events which make up the Championship. This applies to all the titles awarded within the framework of this Championship. Also, drivers must have competed in at least 2 events in each region of the Championship [Region A: Cyprus, (Cyprus Rally, Troodos Rally) Jordan, Lebanon, Syria; Region B: Dubai, Qatar].

**39.** The driver accumulating the highest number of points is declared the Middle East Rally Champion Driver.

**40.** At the end of the Championship, in the event of a dead heat in any of the categories, the winner will be the one who scored the highest number of points on the longest rally (total special stage distance) in the Championship. If this does not resolve the situation, the second longest rally will be taken into consideration, and so on until a winner emerges.

## OTHER AWARDS

### 41. Group N Cup

The driver of the Group N car accumulating the highest number of points is declared the winner of the Middle East Rally Cup for Group N Drivers.

### 42. Co-Drivers' Title

The co-driver having scored the highest number of points in a special classification is declared the Middle East Rally Champion Co-driver.

No points scored in the Drivers' Championship can be transferred to the Co-Drivers' title or vice versa.

## OFFICIAL RALLY GUIDE

**43.** The official rally guide and the supplementary regulations must be published on the event website according to the required timetable. A printed version of the rally guide and supplementary regulations is optional. The rally guide is appended to the present sporting regulations.

## Appendix 1

### **RALLY GUIDE**

The language to be used for the Rally Guide must be English. Other languages such as Arabic, French, etc., may be also used if appropriate. The following headings show the minimum contents that must be included; other information that may be of use and benefit to competitors, officials, media personnel, etc., may be added.

<b>Heading</b>	<b>Comment</b>
Introduction / welcome.....	Introduction from top officials, Chairman, etc. This document has no regulatory power and is for information only.
Event history.....	How the rally started and developed.
Recent rally winners.....	List of previous winners.
Event overview.....	Summary of the rally, changes and innovations.
Organisers' contact details.....	Permanent postal address, E-mail and Internet addresses, fax, telephone numbers. Same details as above for Rally HQ (before and during the event) if different. Key officials with e-mail addresses. Rally office opening hours.
Hotels / accommodation, reservation.....	Official rally hotel, contact details for reservations, list of other hotels, rates, etc.
Programme and critical deadlines.....	Schedules before the rally, from date of issue of the supplementary regulations onwards.
Entry details.....	Titles for which the rally counts. Criteria for acceptance of entries. List of entry fees. Entry assistance packages.
Advertising.....	National restrictions for on-car advertising.
Rally HQ.....	Layout plan of the HQ.
City / town plans.....	Maps of the city showing HQ location, official hotel, service park if adjacent, scrutineering venue, tulip road connections to and from each location.
Media centre.....	Contact details Accreditation desk – location and opening hours. Main media room – location and opening hours. Satellite media centre (if any) – location and opening hours. Press conferences – time and location. If necessary, road book diagrams between rally HQ and media centre. Layout plan of the main media centre.
PR activities.....	Rally related shows and activities.
Programme.....	Schedule of the rally week, from the date of the start of recce to the closure of the rally office, media centre.
Itinerary.....	Day 1 and Day 2 itineraries. Itinerary compared to previous year. Altitude graphs of the SSs. Any items intended for Bulletin publication concerning the itinerary.

Service Parks.....	<p>Layout – plan drawing showing details of service bays, refuel, tyre marking, route in and out and other details.</p> <p>Information about the Service Park locations – access times for teams, etc.</p> <p>Facilities available at the SPs.</p> <p>Road Book from the rally HQ to the SP and back.</p> <p>Check list for the SP details:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• GPS coordinates</li> <li>• Allocated parking areas for each team</li> <li>• Service vehicles IN/OUT route</li> <li>• Auxiliary vehicle parking areas</li> <li>• Press and VIP parking areas</li> <li>• Refuel area surrounded by barriers</li> <li>• TC IN / TC OUT with numbers</li> <li>• Tyre checking and marking locations</li> <li>• Position of emergency services, fire, police, medical, etc.</li> <li>• Position of satellite Media Centre (if any)</li> <li>• Results service</li> <li>• Hospitality areas</li> <li>• The surface of the SP</li> <li>• Toilet facilities</li> <li>• Rubbish disposal</li> <li>• Water, electricity supply</li> <li>• Spectator parking</li> <li>• Helicopter pad.</li> </ul>
Reconnaissance.....	<p>Summary of recce regulations and specific instructions valid for the event.</p> <p>Registration for recce – location and time – check list.</p> <p>GPS tracking units collection, installation and download points.</p> <p>Detailed recce schedule.</p> <p>Routes from SS finishes back to the starts.</p>
Shakedown (if used).....	<p>Timetable</p> <p>Location, stage length, distance to service park, etc.</p> <p>Restrictions (who may attend, etc.) and instructions.</p> <p>Map of stage and service area.</p>
Administrative checks.....	<p>Date, place and time.</p> <p>List of documents to be submitted.</p>
Scrutineering /sealing and marking.....	<p>Date place and time.</p> <p>Schedules for scrutineering / marking and sealing.</p> <p>Preparation to be made before car is presented.</p> <p>Details about installation of GPS tracking units.</p> <p>Road Book to scrutineering from rally HQ.</p> <p>Layout of scrutineering area.</p> <p>Final scrutineering location, plan, Road Book route if required.</p>
Start procedure.....	<p>Location and time.</p> <p>Programme / timetable.</p> <p>Procedure and instructions.</p> <p>Layout of the starting area.</p>
Finish procedure.....	<p>Location and time.</p> <p>Programme / timetable.</p> <p>Procedure and instructions.</p> <p>Layout of the finish area.</p>
Helicopter use.....	<p>Registration procedure / information.</p> <p>Application form and registration.</p> <p>List of helicopter companies.</p>

---

Fuel.....	Government regulations for helicopter use. Fuel / refuelling regulations. Remote / additional refuel points, if any. Information about ordering special fuel, contact details of suppliers, etc.
Tyres.....	Ordering and delivery of tyres. Remote / additional tyre points, if any. Details about tyre marking and checking during the event.
Passes and plates.....	Description of the various passes and plates – which pass allows access where.
Materials and documents.....	List of materials / documents included in the entry fee. Time and place for collection of material and documents. Form for ordering additional documents.
Two-way radio.....	Application procedure. Contact details of person / authority in charge.
Media coverage.....	Official regulations for channels and frequencies. Radio coverage – channels and frequencies. TV coverage – channels and times. Official press conference details.
Medical and safety services.....	Emergency telephone numbers, list of hospitals with emergency department, telephone numbers. Police telephone numbers, etc. List of pharmacies. Towing companies. Maps of locations of principal hospitals, pharmacies etc.
Maps.....	Overview maps of each Day. Stage maps for competitor, media use (not detailed).
Spectators.....	Details of spectator facilities, packs, where available, prices, where passes are required, etc.
Passport requirements, import details.....	Visa requirements, temporary import details.
General facts and information.....	List of useful services (airlines, banks, currency and exchange, customs duty, doctors, driving, electricity, climate and elevation, fuel and filling stations, language, medicine, opening hours, photography, sunrise/sunset, telephones, time, water, etc. Country facts and statistics. Car dealers, spare part and tyre companies. Repair garages. Rental car companies, taxis. Restaurants, entertainment. etc.

## Appendix 2

### RECONNAISSANCE REGULATIONS

#### **1. PROCEDURE FOR REGISTRATION**

**1.1** The reconnaissance timetable, reconnaissance time cards and the GPS tracking and monitoring equipment to be fitted will be available from (date and time).

**1.2** When registering for reconnaissance, one of the crew members must be present to sign an indemnity and register the details of the reconnaissance car, mobile telephone number and contact details of the place of residence.

**1.3** Reconnaissance car identification numbers must be attached to the front windscreen (top centre) and on the right and left rear side windows. They must be kept visible for the duration of the reconnaissance period.

**1.4** Crews are authorised to drive a maximum of two (2) times through each special stage during the reconnaissance period in accordance with the timetable shown in the Rally Guide (or elsewhere). When a special stage is used more than once in the same configuration, only a total of 2 passes will be permitted.

#### **2. SCHEDULE**

**2.1** Reconnaissance will take place according to the following schedule:

Wednesday 0700 hrs to 1800 hrs for Day 1

Thursday 0700 hrs to 1800 hrs for Day 2

(or as required, allowing one day for each of the two Days)

#### **3. SPECIFIC AND/OR NATIONAL RESTRICTIONS**

**3.1** It is emphasised that reconnaissance is not practice. The competitors must drive in a manner that does not endanger or cause inconvenience to traffic or people living near the stages. All road traffic laws of (name of the country) must be strictly complied with and the safety of other road users must be respected.

**3.2** Crews will not be allowed to drive in the opposite direction to the rally route on special stages.

**3.3** Crews are required to present their reconnaissance time card at the start and finish of all special stages. Crews will only be permitted to enter and leave special stages through the start and finish controls.

**3.4** The presence of any entrant and/or crew member entered in the rally on any part of a special stage, in any way whatsoever, is considered as reconnaissance. Reconnaissance outside the schedule set by the organisers is considered as a very serious offence and will be reported to the stewards, who may apply penalties at their discretion.

**3.5** Reconnaissance will start at (day, date and time) and will finish at (day, date and time). This regulation applies to all crews. If before (day, date and time) or after (day, date and time) any crew and/or competitor is found on any part of any special stage to be used in the rally, they will be reported to the stewards. If this involves a driver whose parent ASN is that of the country organising the event, he or she will be subject to national suspension. In the case of a foreign licensed competitor/crew, they will be reported to the relevant ASN which will take appropriate action.

**3.6** All reconnaissance for all crews may only be carried out using series production cars with two- or four-wheel drive. Reconnaissance cars must be covered by insurance as required by the laws of the country concerned, no responsibility being imputable to the organisers.

**3.7** The maximum speed limit of 60 kph (or as specified) is imposed on all special stages during reconnaissance unless the organisers introduce a lower speed limit. Speeds will be monitored by GPS tracking devices carried by all reconnaissance cars.

**3.8** Any infringement of the reconnaissance regulations will be reported to the stewards, who may impose penalties under Article 152 of the Code. Furthermore, the stewards may report the competitors concerned to the FIA for possible further sanctions.

**4. REGISTRATION, INSTALLATION OF TRACKING AND SPEED CONTROL DEVICES.**

**4.1** Registration for reconnaissance will take place as stated in the Rally Guide and/or an information bulletin. At that time reconnaissance number plates, time cards and time schedules will be issued.

**4.2** A system of monitoring the speed, routing and position of reconnaissance cars during reconnaissance of all special stages by means of GPS tracking devices will be used. Details and times for the installation of these tracking units will be contained in the Rally Guide and in an information bulletin.

## ANNEXE 1

### GUIDE DU RALLYE

Le Guide du Rallye doit être rédigé en anglais. D'autres langues telles que l'arabe, le français, etc. peuvent également être utilisées, s'il y a lieu. Le contenu minimal de chaque rubrique est indiqué ci-après, d'autres informations susceptibles d'intéresser les concurrents, les officiels, les journalistes, etc. peuvent être ajoutées.

#### **Rubriques**

Présentation / bienvenue

Historique de l'épreuve

Précédents vainqueurs du rallye

Aperçu du rallye

Coordonnées de l'Organisateur

Hôtel / réservation de chambres

Programme et délais à respecter

Informations concernant les engagements

Publicité

PC du Rallye

Plans de la ville

Centre Médias

Activités RP

Programme

Itinéraire

#### **Contenu**

Présentation des principaux officiels, du Président, etc.

Ce document n'a pas de valeur réglementaire – à titre informatif uniquement

Débuts et évolution du rallye

Liste des précédents vainqueurs

Résumé du rallye, des changements et des innovations

Adresse postale permanente

Adresse de courrier électronique et adresse Internet Numéros de téléphone et de fax

Mêmes informations que ci-dessus pour le PC du Rallye (avant et pendant l'épreuve) si différentes

Adresses de courrier électronique des principaux officiels

Heures d'ouverture du bureau du rallye

Hôtel officiel du rallye, coordonnées pour les réservations, liste d'autres hôtels, tarifs, etc.

Programme avant le rallye, à partir de la date de publication du règlement particulier

Titres pour lesquels le rallye compte

Critères d'acceptation des engagements

Liste des droits d'engagement

Série de documents concernant les engagements

Restrictions nationales concernant la publicité sur les voitures

Plan d'agencement du PC

Plans de la ville indiquant l'emplacement du PC, l'hôtel officiel, le parc d'assistance si adjacent, le lieu des vérifications techniques, les diagrammes en tulipe de et vers chaque emplacement

Coordonnées

Bureau d'accréditation – emplacement et heures d'ouverture

Salle principale des médias – emplacement et heures d'ouverture

Salle des médias auxiliaire (s'il y a lieu) – emplacement et heures d'ouverture

Conférences de presse – heure et emplacement

Si nécessaire, Road Book entre le PC du rallye et le centre médias

Plan d'agencement du centre principal des médias

Spectacles et activités pendant le rallye

Programme de la semaine du rallye, du début des reconnaissances à la clôture du bureau du rallye / du centre médias

Itinéraires des Jours 1 et 2

Itinéraire comparé à l'année précédente

Courbes d'altitude des ES

Tout point destiné à être publié dans l'Additif concernant

---

Parcs d'assistance	<p>l'itinéraire Agencement – dessin indiquant les zones d'assistance, le ravitaillement, le marquage des pneumatiques, le parcours d'entrée et de sortie et d'autres informations Informations concernant les emplacements des parcs d'assistance – horaires d'accès pour les équipes, etc. Installations disponibles au parc d'assistance Road book depuis le PC au PA et retour Informations concernant le parc d'assistance :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Références GPS</li><li>▪ Aires de stationnement destinées à chaque équipe</li><li>▪ ENTREE – SORTIE des véhicules d'assistance</li><li>▪ Aire de stationnement pour les véhicules auxiliaires</li><li>▪ Aire de stationnement pour la presse et les VIP</li><li>▪ Zone de ravitaillement entourée de barrières</li><li>▪ CH D'ENTRÉE / DE SORTIE avec numéros</li><li>▪ Emplacements du marquage et du contrôle des pneus</li><li>▪ Emplacement des services d'urgence, d'incendie, de police, médicaux, etc.</li><li>▪ Emplacement du centre médias auxiliaire (s'il y a lieu)</li><li>▪ Service des résultats</li><li>▪ Zones d'accueil</li><li>▪ Surface du PA</li><li>▪ Toilettes</li><li>▪ Dépôt d'ordures</li><li>▪ Approvisionnement en eau, électricité</li><li>▪ Aire de stationnement pour les spectateurs</li><li>▪ Site d'atterrissage pour hélicoptères</li></ul>
Reconnaisances	<p>Résumé de la réglementation applicable aux reconnaissances et instructions spécifiques valables pour l'épreuve Inscription pour les reconnaissances – emplacement et liste de contrôle Unités de suivi GPS (points de distribution, d'installation et de téléchargement) Programme détaillé des reconnaissances Parcours depuis l'ES d'arrivée pour revenir au départ</p>
Mise au point (s'il y a lieu)	<p>Horaire Emplacement, longueur de l'épreuve, distance jusqu'au parc d'assistance, etc. Restrictions (personnes autorisées à y participer, etc.) et instructions Carte de l'épreuve et de la zone d'assistance</p>
Vérifications administratives	<p>Date, lieu et horaire Liste des documents à présenter</p>
Vérifications techniques / plombage et marquage	<p>Date, lieu et horaire Programme des vérifications techniques / marquage et plombage Préparations à effectuer avant de présenter la voiture Informations concernant l'installation des unités de suivi GPS Road Book du PC du Rallye jusqu'aux vérifications techniques Agencement de la zone des vérifications techniques Vérifications techniques finales - emplacement, plan, parcours du Road Book, si demandé</p>
Procédure de départ	<p>Emplacement et horaire Programme / horaire Procédure et instructions</p>
Procédure d'arrivée	<p>Agencement de la zone de départ Emplacement et horaire Programme / horaire</p>

---

Utilisation des hélicoptères	Procédure et instructions Agencement de la zone d'arrivée Procédure d'inscription / informations Formulaire de demande et inscription Liste des compagnies d'hélicoptères Réglementation du gouvernement pour l'utilisation des hélicoptères
Carburant	Règlement concernant le carburant / le ravitaillement Points de ravitaillement éloignés / supplémentaires, s'il y a lieu Informations concernant la commande de carburant spécifique, coordonnées des fournisseurs, etc.
Pneumatiques	Commande et livraison des pneus Points éloignés / supplémentaires pour les pneus, s'il y a lieu Informations concernant le marquage des pneus et les vérifications pendant l'épreuve
Laissez-passer et plaques	Description des différents laissez-passer et plaques – quels laissez-passer autorisent l'accès à quel endroit
Matériel et documents	Liste du matériel / des documents compris dans le droit d'inscription Horaire et lieu de ramassage du matériel et des documents Formulaire pour la commande de matériel supplémentaire
Poste radio émetteur-récepteur	Procédure de demande Coordonnées de la personne / de l'autorité en charge Règlement officiel pour les chaînes et les fréquences
Couverture médiatique	Couverture radio – chaînes et fréquences Couverture télévisée – chaînes et horaires Informations concernant la conférence de presse officielle
Services médicaux et de sécurité	Numéro de téléphone d'urgence, liste des hôpitaux avec un service d'urgence, numéros de téléphone, Numéros de téléphone de la police, etc. Liste des pharmacies Sociétés de remorquage Cartes des emplacements des principaux hôpitaux, pharmacies, etc.
Cartes	Cartes générales pour chaque Jour Cartes des Epreuves Spéciales à l'usage des concurrents, des médias (pas détaillées)
Spectateurs	Informations sur les services pour les spectateurs, forfaits, s'il y a lieu, endroits où les laissez-passer sont nécessaires, etc.
Exigences concernant les passeports, informations importation Informations générales	Exigences relatives aux visas, infos importation temporaire Liste des services utiles (compagnies aériennes, banques, monnaie et change, droits de douane, médecins, conduite, électricité, climat et altitude, carburant et stations de ravitaillement, langue, médicaments, heures d'ouverture, photographie, coucher/lever du soleil, téléphones, temps, eau, etc. Données et statistiques sur le pays Concessionnaires automobiles Sociétés de location de véhicules, pièces détachées et fournisseurs de pneus Garages de réparation Sociétés de location de voitures, taxis Restaurants, divertissements Etc.

## ANNEXE 2

### REGLEMENTATION APPLICABLE AUX RECONNAISSANCES

#### **1. PROCEDURE D'INSCRIPTION**

**1.1** Le programme des reconnaissances, les carnets de contrôle pour les reconnaissances et le matériel de contrôle et de suivi GPS à installer seront disponibles à partir de (date et heure).

**1.2** Au moment de l'inscription pour les reconnaissances, un des membres de l'équipage doit être présent pour signer une décharge et faire enregistrer les informations sur la voiture de reconnaissance, le numéro de téléphone portable et les coordonnées du lieu de résidence.

**1.3** Les numéros d'identification de la voiture de reconnaissance doivent être fixés sur le pare-brise avant (en haut au centre) et sur les vitres latérales arrière gauche et droite. Ils doivent être visibles pendant toute la durée des reconnaissances.

**1.4** Les équipages sont autorisés à passer au maximum deux (2) fois sur chaque épreuve spéciale pendant la période des reconnaissances conformément au programme figurant dans le Guide du Rallye (ou ailleurs). Lorsqu'une épreuve spéciale est utilisée plus d'une fois dans la même configuration, seuls deux passages au total seront autorisés.

#### **2. PROGRAMME**

**2.1** Les reconnaissances auront lieu selon le programme suivant :

Mercredi 07h00 à 18h00 pour le Jour 1

Jeudi 07h00 à 18h00 pour le Jour 2

(ou comme requis, en accordant un jour pour chacun des deux Jours)

#### **3. RESTRICTIONS SPECIFIQUES ET/OU NATIONALES**

**3.1** Il est souligné que les reconnaissances ne sont pas des essais. Les concurrents doivent conduire d'une manière qui ne menace ni ne gêne la circulation ou les personnes vivant près des spéciales. Le Code de la route du (nom du pays) doit être scrupuleusement observé et la sécurité des autres usagers de la route doit être respectée.

**3.2** Les équipages ne seront pas autorisés à rouler dans la direction opposée au parcours du rallye sur les épreuves spéciales.

**3.3** Les équipages doivent présenter leurs carnets de contrôle de reconnaissance au départ et à l'arrivée de chaque épreuve spéciale. Les équipages ne seront autorisés à rejoindre et quitter les épreuves spéciales que via les contrôles de départ et d'arrivée.

**3.4** La présence de tout engagé et/ou de tout membre d'équipage engagé dans le rallye sur toute partie d'une épreuve spéciale, de quelque manière que ce soit, est considérée comme une reconnaissance. Les reconnaissances effectuées en dehors du programme établi par les organisateurs sont considérées comme une infraction très grave et seront signalées aux commissaires sportifs qui pourront appliquer des pénalités selon leur appréciation.

**3.5** Les reconnaissances débuteront le (jour, date et heure) et se termineront le (jour, date et heure). Cette règle s'applique à tous les équipages. Si avant le (jour, date et heure) ou après le (jour, date et heure), un équipage et/ou concurrent est aperçu sur toute partie d'une épreuve spéciale qui sera utilisée lors du rallye, sa présence sera signalée aux commissaires sportifs. Si cela concerne un pilote dont l'ASN de tutelle est celle du pays organisant l'épreuve, il sera soumis à une suspension nationale. Dans le cas d'un concurrent/équipage avec licence étrangère, l'ASN concernée en sera informée et prendra les mesures appropriées.

**3.6** Toutes les reconnaissances pour tous les équipages ne pourront être effectuées qu'avec des voitures de production à deux ou quatre roues motrices. Les voitures de reconnaissance doivent être couvertes par une assurance comme l'exigent les lois du pays concerné, aucune responsabilité ne pouvant être imputée aux organisateurs.

**3.7** Une vitesse maximale de 60 km/h (ou telle que spécifiée) est imposée sur toutes les épreuves spéciales lors des reconnaissances à moins que les organisateurs ne fixent une vitesse limite moins élevée. Les vitesses seront contrôlées par des dispositifs de suivi GPS installés à bord de toutes les voitures de reconnaissance.

**3.8** Toute infraction à la réglementation applicable aux reconnaissances sera signalée aux commissaires sportifs qui pourront infliger des pénalités en vertu de l'Article 152 du Code. Par ailleurs, les commissaires sportifs pourront signaler les concurrents concernés à la FIA pour d'éventuelles sanctions supplémentaires.

**4. INSCRIPTION, MONTAGE DES DISPOSITIFS DE SUIVI ET DE CONTROLE DE LA VITESSE**

**4.1** L'inscription aux reconnaissances se déroulera conformément aux indications figurant dans le Guide du Rallye et/ou dans un bulletin d'information. Les plaques numérotées, carnets de contrôle et programme de reconnaissance seront délivrés au même moment.

**4.2** Un système permettant de contrôler la vitesse, le parcours et la position des voitures de reconnaissance sur toutes les épreuves spéciales au moyen de dispositifs de suivi GPS sera utilisé. Les instructions et les horaires d'installation de ces unités de suivi seront indiqués dans le Guide du Rallye et dans un bulletin d'information.